

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 15 DECEMBRE 2017
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

**OBJET : Subventions d'équipement et de fonctionnement pour l'Institut Paoli Calmettes :
radiothérapie IRM et continuité du projet oncocoaching**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la protection maternelle et infantile, enfance; santé, famille, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

L'Institut Paoli Calmettes (IPC) est un des 2 centres régionaux de lutte contre le cancer en Provence Alpes Côte d'Azur (PACA)

Sur le territoire des Bouches-du-Rhône, il est le deuxième établissement de prise en charge des cancers en nombre de lits dédiés derrière l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille. Les patients des Bouches-du-Rhône représentent 54% de la file active de l'IPC.

La radiothérapie est une technique médicale utilisée pour lutter contre le cancer et fait partie de l'arsenal thérapeutique classique au même titre que la chimiothérapie ou la chirurgie. Cette méthode consiste à exposer une partie du corps à des radiations ionisantes afin de détruire les cellules cancéreuses. Les radiations sont émises grâce à des accélérateurs de particules qui sont des équipements lourds et coûteux, nécessitant des travaux complexes d'installation.

La radiothérapie actuelle, couplée à l'imagerie, est le fruit d'une longue évolution technologique qui a pour objectif le ciblage le plus précis possible de la tumeur à irradier. Elle délivre la dose de radiation la plus efficace possible et limite au maximum l'irradiation des organes sains pour préserver la qualité de vie du patient.

Dans le cadre de cette évolution, la radiothérapie IRM est aujourd'hui la technique la plus innovante, surtout pour certaines tumeurs profondes. Elle permet en particulier, d'arrêter l'irradiation dès la sortie de la tumeur du champ d'irradiation, en cas de mouvement du patient par exemple.

Cette technique innovante se met en place en France dans des centres précurseurs à Paris, Lille, Montpellier et Marseille à l'IPC.

Pour le financement de cet équipement dont le coût total est de 9,5 millions d'€(accélérateur : 8,5 millions d'€et travaux : 1 million d'€), Monsieur le professeur Viens, directeur de l'Institut Paoli Calmettes sollicite le soutien du département.

Les cofinanceurs sont à ce jour, la Ville de Marseille (1 million d'€), la Métropole (1 million d'€). Une demande de subvention est aussi en cours auprès du Conseil Régional PACA.

Il est à noter qu'un partenariat est envisagé entre l'IPC et l'Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille pour la mutualisation de cet équipement mais ce partenariat n'est pas encore acté.

Par ailleurs, le département des Bouches-du-Rhône a soutenu dès 2016 Rebond, le projet de coaching sportif pour les patients de l'institut Paoli Calmettes notamment les patients ayant été traités par greffe de moelle.

La publication des résultats de ce projet ouvre de grandes perspectives en particulier sur la qualité de vie des patients et leur réhabilitation en tant que personne au-delà de la maladie qui les touche.

Ce projet se complète aujourd'hui d'un accompagnement à l'activité physique adaptée, toujours dans une dynamique de coaching et d'atteinte d'objectifs par paliers.

Cette démarche originale va donner lieu à un élargissement du panel des patients retenus et leur intégration plus précoce par rapport à leur traitement, voire en amont de ce traitement. Ce projet donne lieu à une étude de long cours par un post doctorant. La mise en place d'une unité de recherche spécifique est à l'étude.

L'institut Paoli Calmettes sollicite donc un accompagnement de 30 000€ pour ce projet correspondant au financement d'un post doctorant.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL